

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONSDU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LESCOUËT-GOUAREC

Date de convocation : 10/11/2015
Nombre de Conseillers : 10
Présents : 10
Votants : 10

L'an deux mil quinze

Le dix-sept novembre à 18h,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Marie-Claude LE TANNO-GUEGAN, maire.

Etaient présents : Marie-Claude LE TANNO-GUEGAN, Vivien DEROCHE, Lionel GAINON, Michel EDY, Louise PALMER, Willy BIGOT, Magali DE KERPEZDRON, Patrick FLAMEN, Geneviève PINTO, Delphine JOUAN.

Absent(e)s excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire de séance : Delphine JOUAN

Refus de validation du schéma départemental de coopération intercommunale présenté par le Préfet des Côtes d'Armor

Le Maire informe le Conseil Municipal que, en raison de la loi NOTRe et suite au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté par Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor, les EPCI et chacune de leurs communes membres doivent prendre une délibération afin d'indiquer si leur Conseil Municipal valide ou non le schéma présenté, avant le 15 décembre 2015.

Le schéma qui nous est proposé regroupe l'EPCI auquel nous appartenons, la CCKB, avec celui de la Communauté de Communes du Pays de Callac-Argoat.

Or, la Communauté de Communes du Pays de Callac-Argoat a fait savoir précédemment à l'établissement de ce schéma et suite à celui-ci, qu'elle ne souhaitait pas la formation d'un nouvel EPCI avec la CCKB seule mais qu'elle souhaitait s'allier avec Poher Communauté, voire, par défaut, se rapprocher du pays de Guingamp.

Confronté à cet état de fait qui ne saurait augurer de la possibilité d'une fusion en mesure de se dérouler dans des conditions saines et de perdurer dans la sérénité, et quelque soient nos autres sources d'opposition, Mme le Maire propose au Conseil de ne pas valider le schéma proposé tout en faisant remarquer que nous réservons le droit pour notre commune de réclamer ultérieurement un rattachement à un autre EPCI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- refuse de valider le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté par Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

Marie-Claude LE TANNO-GUEGAN



